

Blois, le 13 décembre 2022

COMMISSION PERMANENTE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Réunis ce lundi 12 décembre en commission permanente, les élus du conseil départemental ont délibéré et attribué des subventions sur des sujets relatifs aux solidarités, à la santé, à l'éducation, à l'environnement et l'aménagement du territoire, au tourisme, aux politiques culturelles et sportives, au soutien à la transformation numérique ainsi qu'au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

SOLIDARITÉS :

Création de la maison départementale de l'autonomie (MDA)

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de l'autonomie 2021-2025, la MDA regroupera à partir du 1^{er} janvier 2023 la direction de l'autonomie et la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Cette création permet de **mettre en commun les missions d'accueil, d'information, de conseil, d'orientation et, le cas échéant, l'instruction des demandes, l'évaluation des besoins et l'élaboration des plans d'aide au profit des personnes âgées et des personnes handicapées.**

Aide à l'adaptation de logements pour personnes âgées ou en situation de handicap.

Une aide globale de **44 724 €** est attribuée à **33 propriétaires occupants ou locataires du parc privé.**

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Réunie le **21 octobre 2022**, la conférence des financeurs a donné son avis favorable à l'attribution d'une seconde répartition de subventions pour 2022 d'un montant total de **196 938 €** :

- **19 subventions**, d'un montant total de **122 720 €**, concernent des actions à domicile ;
- **18 subventions**, d'un montant total de **74 218 €**, concernent des actions en EHPAD.

Au total, en tenant compte des subventions allouées en juin 2022, les subventions accordées par la conférence des financeurs en 2022 s'élèvent à 832 998 €.

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

Afin de compléter le panel d'outils destinés à lever les freins liés à la mobilité dans les parcours vers l'insertion professionnelle et l'emploi, **une convention** est passée **avec l'État** pour mettre en place une action intitulée « **minibus emploi** ». Grâce à l'acquisition de **trois minibus** (9 personnes maximum) et au **recrutement de trois chauffeurs en parcours d'insertion professionnelle**, cette action permettra :

- **de mailler les territoires sur les bassins des trois MDCS en zones rurales** (Contres, Romorantin-Lanthenay, Vendôme) avec une solution concrète de mobilité micro-collective à destination des publics en parcours d'insertion socio-professionnelle ;
- **de sécuriser les publics pour faciliter leur mobilisation sur des actions d'insertion** (découverte métier, stage découverte en entreprise, emploi saisonnier, espace RSA, immersion...) ;
- **de garantir aux professionnels de l'insertion et aux acteurs des [comités de développement de l'emploi \(CODEVE\)](#) la levée du frein** à la mobilité dans la conception de leurs projets d'action collectives à destination des publics.

L'État et de conseil départemental s'engagent chacun à hauteur de 100 000 € dans cette action.

Attractivité des métiers du grand âge et de l'autonomie

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'avenant 43 à la convention collective de la branche de l'aide à

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



domicile, une enveloppe de 2 427 753€ est répartie entre les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) au titre du dispositif de soutien aux professionnels pour 2023 au profit

- de l'ADMR pour 2 227 102,80 € ;
- des Familles rurales Loir et Cher pour 39 700 € ;
- de l'AVEC AMAPA pour 46 758 € ;
- de l'ASSAD HAD pour 37 754,32 € ;
- de *L'arbre de vie* pour 13 213,68 € ;
- de l'ASSAD Mer Val-de-Loire pour 63 224,60 €

Une extension des dispositions initiales a également été prise afin de permettre à certains professionnels intervenant au sein des SAAD de la fonction publique territoriale de bénéficier de cette revalorisation salariale. **Sont concernés le CIAS du Blaisois, à hauteur de 203 839,6 €, et des territoires Vendômois, à hauteur de 42 003,24 €.**

SANTÉ :

Plan « le 41 en bonne santé » :

Une **bourse départementale** est attribuée à trois étudiants paramédicaux dans le cadre de leur formation :

- **5 000 €** en faveur d'un étudiant en ergothérapie à l'institut de formation de la croix rouge française à Tours dans le cadre de sa troisième et dernière année de formation ;
- **24 000 €** en faveur de deux étudiants infirmiers (12 000 € chacun) en pratique avancée à l'université de Tours dans le cadre des deux années d'études de leur formation.

Une **allocation départementale individuelle de 1 500 €** est attribuée à trois étudiantes, pour leurs stages de six mois en médecine générale effectués dans le département, sur la période de mai 2022 à octobre 2022.

Plateforme alternative d'innovation en santé (PAÏS)

La convention de partenariat entre la [plateforme alternative d'innovation en santé \(PAÏS\)](#) et le département est renouvelée. Celle-ci fixe les modalités techniques et financières de la participation du département à ce dispositif dont les objectifs sont d'améliorer la prise en charge des patients, de réorganiser la médecine de proximité, et de réduire le recours injustifié à l'hôpital.

La participation financière du département prenant en charge les journées consacrées aux soins non programmés, le renforcement du secrétariat, et les frais de pilotage et de fonctionnement de l'association s'élève à **334 660 € pour l'année 2023 et 394 220 € pour l'année 2024.**

Devant le refus de certains établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à participer au financement du dispositif, le département s'est engagé à renforcer son soutien à cette association.

ÉDUCATION :

Parcours d'éducation artistique et culturelle au collège *Lavoisier* d'Oucques-la-Nouvelle

La somme de **1 000 €** est attribuée au collège *Lavoisier* d'Oucques-la-Nouvelle dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) visant à créer, à partir du roman [Vaincre à Rome](#) de [Sylvain Coher](#), un spectacle à travers trois disciplines (voix, corps et rythme) évoquant l'exploit de l'athlète éthiopien [Abebe Bikila](#), premier champion olympique noir africain.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



ENVIRONNEMENT :

Espaces naturels sensibles (ENS)

Les subventions suivantes sont attribuées

- **1 688 € à la commune de Pierrefitte-sur-Sauldre**, soit 40 % du montant global pour les travaux de gestion des prairies sur l'ENS *la Grande Prairie* et la création d'un circuit de [Géocaching](#) ;
- à [Sologne Nature Environnement](#)
 - **9 360 € pour la réalisation de prospections en vallée du Cher** afin d'identifier des secteurs favorables à la loutre et pour d'autre part, le projet *havre de paix*, soit 50 % d'une dépense estimée à 18 720 € ;
 - **7 416 € pour l'étude des populations d'amphibiens et de libellules au sein de l'ENS *Le Chêne*** ainsi que la réalisation de travaux d'entretien des milieux aquatiques, soit 60 % de la dépense éligible de 12 360 € pour un projet global s'élevant à 15 240 € ;
 - **8 590 € pour la prospection de la loutre sur le Cosson**, 2ème phase, soit 57 % d'une dépense estimée à 15 080 €.
- **21 201 € à l'association [AcceSens](#)**, soit 30 % du montant global de 70 673 €, pour la réalisation de trois parcours adaptés aux personnes ayant un handicap sensoriel ou mental sur les ENS de *la Terrasse de la Loire* à Veuzain-sur-Loire, de *la Maison de la Loire* à Saint-Dyé-sur-Loire et de *la Réserve naturelle nationale des vallées de la Grand Pierre et de Vitain*.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

Dotation départementale d'aménagement durable (DDAD)

444 800 € hors taxes sont attribués à **16 opérations** portées par des collectivités et un établissement public de coopération locale.

Dotation de solidarité rurale (DSR)

Les communes d'Épuisay, Montrieux-en-Sologne, Pouillé et Villeporcher, ont fait part de leur volonté de modifier leurs opérations subventionnées au titre de la dotation de solidarité rurale 2022 :

- **Épuisay : Substitution** aménagement du site de la Cholazière (aire de jeux, mobilier urbain et abris de touche) pour **17 000 €** ;
- **Montrieux-en-Sologne : Substitution** travaux de voirie communale pour **17 000 €** ;
- **Pouillé : Substitution** éclairage public : remplacement ampoules par des lampes LED pour **8 410 €** ;
- **Villeporcher : Substitution** restauration de la Mairie et de la salle des associations pour **40 000 €**

Programme de plantation *Arbres & Haies* 2023 : nouveau règlement d'attribution des aides

Afin de répondre aux défis majeurs de lutte contre les effets du changement climatique et de limiter l'érosion de la biodiversité, le département a mis en place le programme d'aides aux plantations *Arbres & Haies* depuis 2020 dont le règlement sera modifié comme suit :

- **le programme d'aide est élargi aux exploitants agricoles ;**
- **bénéficiant désormais d'une aide à la plantation plus attractive par la DDAD, les collectivités sortent de ce dispositif ;**
- **le nouveau règlement d'attribution des aides pour l'année 2023 est approuvé.**

Outre les bénéficiaires, il acte :

- la modification des partenaires ;

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
[departement41](http://departement41.fr)



- la modification des plafonds d'aides forfaitaires ;
- l'instauration de plafonds de montant d'aide globale par projet ;
- l'instauration d'une grille d'aide différentes selon le bénéficiaire ;
- l'instauration de contraintes de plantation de vergers ;
- la suppression des aides à l'entretien.

POLITIQUE TOURISTIQUE :

- **1 165 659 €** sont attribués à la communauté de communes Val de Cher Controis pour l'aménagement de 40 kilomètres de la véloroute *Cœur de France à vélo* entre les communes de Chissay-en-Touraine et Selles-sur-Cher.
- **664 341 €** sont attribués à la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois pour l'aménagement de 34 kilomètres de la véloroute *Cœur de France à vélo* entre les communes de Gièvres et Châtres-sur-Cher.

POLITIQUE CULTURELLE :

Aide à l'achat d'instruments de musique :

- **285 €** sont attribués à la Société musicale d'Ouzouer-le-Marché à Beauce-la-Romaine : Achat d'un ensemble de percussions.
- **283 €** sont attribués à « Chœur et partage » à Loreux : Achat d'un piano numérique.

Festillésime 41 : liste des artistes missionnés en 2023 :

- [TayaZabeu](#) (Marchenoir) pour un répertoire reggae-chanson ;
- [Aminü](#) (Souvigny-en-Sologne) pour un répertoire mêlant cordes et voix-chanson ;
- [L'Ensemble Vocal Bergamasque](#) (Conservatoire municipal de musique de Romorantin-Lanthenay) pour son spectacle « Pierre et le loup » - spectacle musical ;
- [Edouard Ferlet](#) (Houssay) pour un répertoire de compositions et improvisations autour des œuvres de Jean-Sébastien Bach - musique classique ;
- **La compagnie Nuit et Jour** (Boursay) avec « Safari chorégraphique », chorégraphie, dramaturgie et musique-danse ;
- [La Compagnie du Hasard](#) (le Controis-en-Sologne) avec la pièce « Antigone vs Créonne » - théâtre.

Éducation artistique et culturelle :

2 000 € sont attribués à [La Ben Compagnie](#) (Blois) pour une Résidence-mission atelier théâtre dans les écoles *Bas-Rivière* et *Molière* de Blois.

Développement du réseau de lecture publique :

- **Signature d'une convention avec la communauté d'agglomération Territoires Vendômois**, pour la mise à disposition de ressources en ligne et de supports d'animation auprès de la médiathèque de Vendôme. En contrepartie de cette mise à disposition, la CATV devra s'acquitter chaque année d'une contribution financière à hauteur de 13 centimes d'euros par habitant desservi par la bibliothèque.
- **Adoption de nouvelles conventions de desserte de documents** afin de tenir compte des évolutions des services proposés par la DLP et des mutations des bibliothèques.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



- **Aide à l'emploi d'un professionnel de la lecture publique**
 - **2 000 € à la Communauté de communes des Collines du Perche** : Médiathèque « tête de réseau » de Mondoubleau.
 - **2 000 € à la Communauté de communes Cœur de Sologne** : Médiathèque « tête de réseau » de Lamotte-Beuvron.
 - **2 000 € à la Communauté de communes du Perche et Haut-Vendômois** : Médiathèque « tête de réseau » de Fréteval.
 - **2 000 € à la Commune de Mer** : Médiathèque « tête de réseau ».
 - **2 000 € à la Commune de Saint-Laurent-Nouan** : Bibliothèque structurante.
- **Aide à l'équipement mobilier de bibliothèques** :
 - **393 € à la Commune de Saint-Léonard-en-Beauce** pour l'acquisition d'équipement mobilier destiné à la bibliothèque municipale.

POLITIQUE SPORTIVE :

Soutien au sport de haut niveau

- **Disciplines collectives** : attribution de subventions à **21 clubs sportifs du département pour un montant total de 166 565 €** à titre de solde pour la saison sportive 2022/2023 ;
- **Disciplines individuelles** : attribution de subventions à **22 clubs pour un montant total de 23 720 €** ;
- **Aide au groupement sportif ADA Blois basket** : attribution, d'une subvention de **105 000 € à la SASP ADA Blois basket et de 18 125 € à l'association ADA Blois basket** à titre de solde pour la saison sportive 2022/2023.

Aide aux équipements sportifs

- **Aide complémentaire de 81 012 € à la commune de Veuzain-sur-Loire** pour la réalisation d'un terrain de football en surface synthétique ;
- **29 000 € à la commune de Romorantin-Lanthenay** pour la construction de vestiaires au stade Jules Ladoumègue.

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE :

- **68 000 € sont attribués à l'observatoire de l'économie et des territoires** pour la création d'une plateforme destinée à faciliter l'information et l'orientation des citoyens vers les services, dans le cadre du fonds de soutien à la transformation numérique mis en place en partenariat avec la région Centre-Val de Loire.
- **60 000 € sont attribués à l'observatoire de l'économie et des territoires** pour la refonte de la plateforme Pilote41.fr, dans le cadre du fonds de soutien à la transformation numérique mis en place en partenariat avec la région Centre-Val de Loire.
- **5 000 € sont attribués à l'association Inspirations Loir-et-Cher** pour l'organisation de la 3ème édition du TEDx Blois qui aura lieu le 2 avril 2023 au Jeu de Paume.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



Focus sur le SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DE LOIR-ET-CHER

L'assemblée de élus a formulé un **avis favorable au projet d'actualisation du [schéma départemental d'analyse et de couverture des risques \(SDACR\)](#)** de Loir-et-Cher, prescrit par l'[article L.1424-7 du code général des collectivités territoriales](#). Élaboré sous l'autorité du préfet, par le service départemental ou territorial d'incendie et de secours, le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face les services d'incendie et de secours dans le département, et détermine les objectifs de couverture de ces risques par ceux-ci.

Le SDACR 2022 établit différents constats sur le territoire et les habitants :

- Le vieillissement de la population et le solde migratoire à l'arrêt ;
- La vulnérabilité aux feux de forêts et d'espaces naturels : le Loir-et-Cher est le département qui présente la plus grande superficie boisée de la région Centre – Val de Loire et du quart nord-ouest de l'hexagone, avec 272 232 hectares – dont 92% de forêts privées – principalement dans la moitié sud comme la Sologne, mais avec des massifs importants à Blois, Fréteval et Marchenoir. Quant aux surfaces agricoles en Loir-et-Cher, elles sont encore plus importantes avec 284 700 hectares, soit 44% du territoire.
- Les conséquences du changement climatique (tempêtes, sécheresse sur les cultures agricoles...);
- Des risques technologiques, naturels (inondations...), sociétaux (violences urbaines...), sanitaires (Covid-19...) ou émergents (méthanisation...) ... ;
- Un patrimoine à protéger et à préserver (plus de 140 monuments historiques) ...

Mais aussi, du côté de l'activité opérationnelle,

- Un nombre d'interventions qui augmente de 3% par an depuis 10 ans avec une sollicitation accrue des secours et soins d'urgence aux personnes (82% du total en 2021) dont une grande part pour pallier aux carences d'ambulances privées et effectuer des relevages ;
- Un manque de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires en journée la semaine : 270 pour un objectif de 340 ;
- Une augmentation des flux touristiques et des renforts extra départementaux voire extra zonaux...

À partir de ces constats et analyses partagés, le SDACR 2022 propose **105 axes d'actions**, parmi lesquels :

- Poursuivre le renouvellement du parc des moyens élevateurs aériens afin de garantir la fiabilité de la réponse opérationnelle ;
- Réorganiser les espaces du CTA – CODIS pour assurer une gestion de crise majeure durable ;
- Conduire des analyses prospectives visant à optimiser le maillage territorial ;
- Renforcer les effectifs par 25 postes de sapeurs-pompiers professionnels (243 en tout) et 5 postes d'agents administratifs et techniques (63 en tout) ;
- Renforcer et structurer le service mission volontariat (objectif 1700 volontaires avant 2029) ;
- Renforcer les actions citoyennes (jeunes sapeurs-pompiers, cadets de la sécurité civile, formation aux gestes qui sauvent..., avec l'accompagnement du conseil départemental) ...

Par ailleurs, l'actualisation de la convention de partenariat entre le département de Loir-et-Cher et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Loir-et-Cher a été actée pour la période 2023-2028.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41

